Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 2

Register: Calendrier des foires et expositions

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(exemples : les vins de consommation courante, les bois, etc...). Les exportations sont *exonérées* de toute taxe, sous réserve de la péréquation traitée ci-dessous.

D. Prélèvement de péréquation :

Suivant l'avis aux exportateurs paru au Journal officiel du 21 mars 1946, l'exportation des marchandises désignées ci-après est soumise à un prélèvement de péréquation qui est fixé à 60 p. 100 de la différence entre le prix de vente wagon-départ à l'étranger et le prix correspondant du marché intérieur français :

N° du tarif des douanes	Désignation des marchandises	Observations
128-128 *bis*, 130 à 133 135 à 137	Bois communs	
Ex. 219	Chutes, ferrailles, ouvrages usagés de fonte, de fer ou d'acier ou débris de ces ouvrages pouvant être utilisés pour la refonte	Le prélèvement de péréquation est exigible en sus des droits de sortie. La perception de ces droits est suspendue jusqu'au 31-3-47 selon décret paru au J. O. du 16-1-47.

Les exportations de vins ordinaires (ex. 171 *bis*), auxquelles s'appliquait également cet arrêté, n'y sont plus soumises, suivant avis paru au Journal officiel du 16 octobre 1946.

Ces prélèvements seront perçus directement par les bureaux de douane, au moment de l'exportation des marchandises, sans annotation préalable des licences 02 par le service central des licences.

Les déclarations de sortie présentées à la douane devront obligatoirement indiquer, d'une part le prix de vente wagon-départ des marchandises exportées, d'autre part le prix intérieur correspondant avec référence à l'arrêté d'homologation et au numéro du Bulletin officiel des services des prix où cet arrêté a été inséré.

II. — RÉEXPORTATION EN COMPENSATION D'IMPORTATION SPÉCIALE

Voir Importations de Suisse en France, sous chiffre 11.

III. — IMPORTATION EN SUISSE

Il y a lieu de distinguer entre les marchandises dont l'importation n'est soumise à aucune restriction et celles qui nécessitent un permis d'importation. La liste des produits dont l'importation est libre étant trop longue pour être donnée dans cette circulaire, nous engageons nos membres à se mettre en rapport avec nos services techniques à Paris ou nos secrétariats régionaux, qui leur donneront toutes précisions nécessaires. Nous signalons pour mémoire que par ordonnances des 7, 28 janvier, 8 juillet et 28 octobre 1946, le Département fédéral de l'économie publique a dispensé du permis d'importation de nombreuses marchandises reprises sous environ 400 numéros du tarif douanier.

Pour les marchandises ne figurant pas dans les ordonnances précitées, c'est en principe l'Office central de surveillance des importations et exportations du Département fédéral de l'économie publique à Berne qui délivre les permis d'importation mais, dans de très nombreux cas, cette administration a délégué ses pouvoirs à d'autres départements ou à des organismes spéciaux (voir sous Importations de Suisse en France, chiffre III, B) dont la liste serait trop longue pour être reproduite dans la présente circulaire.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Milan	1er mars au 16 mars 1947	Foire de produits suisses en Italie.
Paris	4 mars au 9 mars 1947	Salon de la machine agricole.
Genève	13 mars au 23 mars 1947	Salon de l'automobile.
Lyon	12 avril au 21 avril 1947	Foire de Lyon.
Bâle	10 avril au 17 avril 1947	Foire de la fourrure.
Bâle	12 avril au 22 avril 1947	Foire de Bâle.
Paris	1er mai au 30 juin 1947	Exposition internationale de l'urbanisme et de l'habitation.
Paris	10 mai au 26 mai 1947	Foire de Paris.
Genève	14 mai au 2 juin 1947	Foire de produits italiens en Suisse.
Lille	7 juin au 21 juin 1947	Foire de Lille.
Bordeaux	15 juin au 30 juin 1947	Foire de Bordeaux.
Casablanca	21 juin au 6 juillet 1947	Foire internationale.
Lausanne	13 septembre au 23 septembre 1947	Comptoir suisse.
Lugano	octobre 1947	Fiera svizzera.
Saint-Gall	octobre 1947	Olma (Foire de l'agriculture).

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE DE GENÈVE

Il faut remonter quarante-deux ans en arrière dans l'histoire de l'automobile en Suisse pour retrouver la trace du premier Salon ; il fut érigé en manifestation internationale le 14 mars 1924.

Le Salon international de l'automobile, de la moto et du cycle, qui réunit à Genève toutes les grandes maisons suisses et étrangères, est considéré dans les milieux de l'automobile, comme la manifestation mondiale la plus complète de la production automobile et de ses branches annexes.

Il attire chaque année un nombre de visiteurs qui oscille entre 100.000 et 150.000.

Sur une surface de près de 8.000 mètres carrés, il groupe plus de 200 exposants, englobant l'industrie suisse des poids lourds, toute l'importation des véhicules de tourisme, l'industrie et le commerce des motocyclettes et cycles, de la motonautique des accessoires et pièces détachées, outillage, équipement de garage, carburants, etc.

59 marques de voitures de tourisme seront exposées cette année, contre 53 en 1939. On comptera 15 marques françaises, 19 anglaises, 18 américaines, 5 italiennes et 2 tchécoslovaques.

Il répond ainsi à un véritable besoin et contribue, comme Bâle avec la Foire suisse d'échantillons, et Lausanne avec le Comptoir suisse, à l'extension de la vie industrielle et commerciale de notre pays.